

INFOS PRATIQUES

Carte d'identité

Depuis le 22 mars dernier, vous ne pouvez plus déposer vos dossiers de demande de Carte Nationale d'Identité auprès du secrétariat de Mairie.

Désormais, dans le secteur, seules sont compétentes les Mairies de Vesoul, Noidans-lès-Vesoul ou Port-sur-Saône.

Nouveauté

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

et saisir son état civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande vous sera attribué qu'il faudra communiquer à la Mairie en lieu et place du formulaire cerfa (papier).

Jours d'ouverture du secrétariat – Modifications

Pour information et rappel, le secrétariat de Mairie est désormais fermé au public les mardis après-midi.



Durant l'été (du 3 juillet au 1^{er} septembre), les horaires d'ouverture du secrétariat seront les suivants :

Du lundi au jeudi (à l'exclusion du mardi après-midi), de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MANIFESTATIONS

Vide-greniers – Dimanche 11 juin 2017

(Parc du Centre Educatif Marcel Rozard)

Organisé au profit de l'association « Autres mondes - Autres regards » ayant pour objectif l'organisation de chantiers humanitaires.

Restauration et animations sur place

Bulletin d'inscription disponible à la Mairie, dans les commerces ou sur www.frotey-les-vesoul.fr rubrique « actualités ».

3^{ème} édition de Frotey en Fête – Samedi 1^{er} juillet 2017

Journée festive organisée par le CLAM (Comité Local Associations/Municipalité).

Un programme varié, animé par OSPROD qui débutera dès le début d'après-midi pour se terminer tard dans la soirée.

★ Tournoi annuel de football réservé aux jeunes de 11 et 13 ans, 32 équipes, 350 jeunes de rayonnement départemental, régional et des jeunes joueurs venus de Gerlingen.

★ Expositions : peinture, véhicules anciens, aéroclub 70...

★ Animations : zumba, spectacle de magie pour les enfants, Star Wars...

★ Apéritif gratuit à 19h30

★ Repas franc-comtois à 20h30 (payant avec inscription préalable), restauration rapide avec jeux et lots à gagner.

★ Feux d'artifice et feux de l'été à 22h30 suivi d'un bal populaire à 23h avec DJ.

Le programme sera diffusé début juin.

Concert gratuit – Mardi 25 juillet 2017

Dans le cadre des Estivales de Saône 2017, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul, un concert gratuit est programmé par l'association « Au Coin de l'Oreille » à 20h30, dans la cour des écoles, Place Marcel Rozard.

♫ Groupe « Inüit (pop électro) – Découvrez les 6 musiciens d'Inüit : chant, saxophone, trombone, batterie, percussions, claviers... Pour plus d'informations :

www.echosystem70.fr

Concert de Noël – Dimanche 10 décembre 2017 à 17h

A l'église de Frotey avec la chorale « Vox Romana ».

Retenez ces dates et venez nombreux afin de partager tous ensemble ces temps de convivialité.

ÉTAT CIVIL

Mariage :

Dominique POTENZA et Jessica JAMES, mariés le 13 mai 2017

Décès :

Robert MATHIEU, décédé le 2 février 2017

Marie-Louise GREMAUD née JOLY, décédée le 18 février 2017

Denise TANARI, décédée le 6 mars 2017

Anne-Marie GRENOVILLE née DURAND, décédée le 18 avril 2017

Marie-José LAMARD née ARROUEY, décédée le 13 mai 2017

Gérard JUTZI, décédé le 14 mai 2017

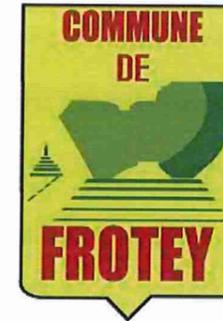
Ouverture du Secrétariat de Mairie :

Du Lundi au Vendredi de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h

- Fermé les mardis après-midi -

☎ 03 84 75 07 45 / 📠 03 84 75 07 40

✉ frotey-les-vesoul@vesoul.fr / Site internet : www.frotey-les-vesoul.fr



LES NOUVELLES COMMUNALES

SOMMAIRE

échos du conseil

vie locale

infos pratiques

manifestations

état civil

ÉCHOS DU CONSEIL

Séance du 24 février 2017

Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder au Receveur Municipal, pour l'exercice 2016, le bénéfice de l'indemnité de conseil et de fixer le montant de cette indemnité à 80 % du maximum autorisé, soit un montant de 363.70 euros.

Transfert des piscines à la CAV – Avis sur l'évaluation des charges transférées

Dans le cadre du transfert des piscines de Noidans-lès-Vesoul et Vesoul à l'agglomération, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé les méthodes de calcul retenues pour évaluer le montant des charges transférées qui s'élèvent à 979 238 €. Après discussion, le Conseil émet un avis favorable au rapport de la CLECT.

SIED 70

Amélioration de l'éclairage public Impasse des Buis

Le Maire expose qu'il y a lieu d'améliorer l'éclairage public Impasse des Buis par l'installation d'un luminaire supplémentaire. La maîtrise d'œuvre est confiée au SIED 70 dont la commune est adhérente. Les travaux s'élèvent à 3 011.89 € TTC avec une participation du SIED 70 de 627.48 €.

Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

L'installation et le fonctionnement sont entièrement pris en charge par le SIED 70 pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Participation employeur à la garantie « Maintien de salaire individuelle labellisée »

Par délibération du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une participation financière à la protection sociale des agents.

Vu l'augmentation significative des taux de cotisation depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de réviser le montant de sa participation. Il décide donc de verser à compter du 1^{er} mars 2017 à l'organisme agréé une participation mensuelle de 8 €, non proratisé au temps de travail, pour tout agent titulaire, stagiaire adhérent à une garantie prévoyance labellisée.

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs COMMUNE et EAU 2017

En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement pour le budget GENERAL d'un montant de 3 835.13 euros et pour le budget EAU de 957.31 euros.

Séance du 6 avril 2017

Habilitation au Maire pour l'établissement d'une convention avec l'Union Sportive

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et l'Union Sportive pour la mise à disposition des équipements du complexe sportif, et plus précisément :

- Un terrain d'honneur engazonné homologué avec dispositif d'arrosage,
- Un terrain stabilisé avec éclairage,
- Un terrain d'entraînement engazonné,
- Deux locaux à usage de vestiaires.

Approbation des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016 (Commune et Eau) dressés par le receveur municipal.

Séance du 6 avril 2017 (suite)

Vote des comptes administratifs 2016

Eau

- ↳ en investissement : excédent de clôture de 13 621,18 €
- ↳ en exploitation : excédent de clôture de 4 190,86 €

Communal

- ↳ en investissement : déficit de clôture de 82 863,57 €
- ↳ en exploitation : excédent de clôture de 116 303,32 €

Vote des taux pour les taxes communales

Les trois taxes sont inchangées pour 2017.

- Taxe d'habitation : 6,62 %
 - Taxe foncier bâti : 18,85 %
 - Taxe foncier non bâti : 29,98 %
- Le produit attendu est de 444 829 €

Sécurisation piétonne Rue de Colombe

Le Maire fait part au Conseil Municipal des doléances des piétons empruntant la rue de Colombe en raison du stationnement gênant sur le trottoir. Il annonce à ce sujet qu'une étude est en cours.

Vote des budgets primitifs 2017

Eau

- ↳ en exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 183 972,86 €
 - ↳ en investissement, les recettes s'élèvent à 72 047,18 € et les dépenses à 61 479,00 €
- Investissements prévus : changement d'une conduite d'eau entre Eurotel et le garage Brunella.

Commune

- ↳ en fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 822 625,75 €
- ↳ en investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 450 301,57 €

Il a été retenu les principaux investissements suivants :

- Premiers travaux d'accessibilité des bâtiments publics
- Reprise matérielle des concessions abandonnées
- Voirie : entretien localisé.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

VIE LOCALE

Vie scolaire et périscolaire

Le nombre d'élèves scolarisés est à 103 élèves, en légère diminution par rapport à celui du début d'année qui était de 106 élèves, suite à des déménagements.

- Ecole maternelle : 33 élèves
- Ecole élémentaire : 70 élèves

A la prochaine rentrée scolaire, cet effectif devrait être en hausse, en corrélation avec l'évolution du nombre d'habitants qui est de 1 471 (1 450 en 2016) et une évolution favorable des naissances : 11 en 2015, 19 en 2016.

Inscriptions scolaires – Rentrée septembre 2017

Conformément aux instructions de l'Education Nationale, la préscolarisation des enfants âgés entre 2 et 3 ans sera admise, suivant des modalités d'accueil progressives et adaptées, définies en relation avec les parents et sous réserve de certaines conditions (propreté...).

→ Ainsi, les enfants ayant 2 ans révolus, nés en 2015 et avant le 4 septembre sont concernés

→ Les enfants ayant 2 ans révolus entre septembre et décembre 2017 pourront être admis postérieurement à la date de la rentrée scolaire et avant le 31 décembre 2017.

Les inscriptions sont à effectuer à la Mairie sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Accueil périscolaire

Le nombre d'enfants accueillis représente 74 % des enfants scolarisés, soit en moyenne 78 enfants qui participent aux activités socio-culturelles du vendredi après-midi avec un programme varié et actualisé chaque trimestre (initiation aux langues étrangères, théâtre, travaux manuels, numérique...)

La municipalité a instauré la gratuité avec le souhait que tous les enfants puissent accéder à ces activités bénéfiques pour leur épanouissement.

Dans le cadre d'un Contrat Local d'Appui à la Scolarité (CLAS) conclu avec la CAF, un accompagnement des enfants et un appui peuvent être apportés aux parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Egalement grâce à la qualité des repas fournis, le nombre d'enfants présents à la cantine est en constante augmentation, soit 40 enfants en moyenne.

Pour contacter l'accueil périscolaire :

☎ 03 84 75 77 81



Accueil Périscolaire Frotey les Vesoul



Emploi saisonnier

La commune offre la possibilité de travailler un mois durant l'été au sein du service technique (tonte, peinture...) à tous les jeunes frotéens, garçon ou fille, souhaitant se faire un peu d'argent pour financer ses études ou ses vacances. Priorité sera donnée aux jeunes titulaires du permis B, habitant la commune et n'ayant pas encore travaillé pour notre collectivité.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à déposer votre lettre de motivation auprès du secrétariat de Mairie, en précisant bien votre période de disponibilité.

La date limite des inscriptions est fixée au 15 juin.

Site internet

Depuis le mois de mars, il est désormais possible de vous inscrire sur le site internet de la commune en renseignant votre adresse mail. Ainsi, vous serez informés directement des nouvelles actualités.

www.frotey-les-vesoul.fr

Pour information, dans la rubrique « services municipaux », il existe une page « objets trouvés » où vous pouvez consulter les photos des objets qui ont été ramassés dans la commune et déposés à la Mairie.



Stationnement

Il est important de rappeler les points suivants :

- les places de stationnement présentes sur la commune ne sont pas privatives,
- la ligne jaune continue le long d'un trottoir interdit formellement l'arrêt et le stationnement au bord du trottoir.

Cimetière communal

Les tombes constatées en état d'abandon ont été reprises par la commune le 27 août 2015, conformément à la volonté du conseil municipal.

Un emplacement funéraire avec caveau et monument de 9 places, inclus dans la procédure et situé dans le Carré 1 - tombe 5, a déjà fait l'objet d'une réhabilitation et rendu libre de corps.

Par conséquent, il peut être réattribué à un nouveau concessionnaire.

Valeur du caveau :	2 200 €
Valeur du monument :	4 000 €
Concession 4 m ² (30 ans) :	310 €
" (50 ans) :	400 €

Soit une valeur totale de 6 510 € (pour 30 ans) ou 6 600 € (pour 50 ans).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de Mairie.

Accueil des nouveaux habitants – 9 février 2017



Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'Insee réalise, entre le 2 mai et le 24 juin 2017, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les

conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee (Mme Balland), chargée de les interroger, prendra contact avec eux. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Une lettre sera adressée individuellement aux personnes sollicitées.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pyrale du buis et déchetterie

Cet insecte originaire d'Asie a commencé à envahir nos jardins et sous-bois avec une virulence accrue en ce printemps 2017.

Ce sont uniquement les buis qui sont la cible de son appétit. Le résultat est radical : en quelques jours, la végétation est ingérée et l'arbuste est totalement sec.

Jusqu'à une autre consigne de la part des services de l'Etat, les plants atteints peuvent être évacués dans votre bac à déchets verts ou vers la déchetterie de Quincey.

